



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : FINANCES 2.

OBJET : AMELIORATION
DU SYSTEME DE
VENTILATION DU CENTRE
AQUATIQUE –
MODIFICATION DU PLAN
DE FINANCEMENT –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Eric PEYTHIEU.

Considérant que par délibération n° 245 en date du 31 octobre 2012, en conséquence du sinistre survenu le 23 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une étude pour rechercher une solution d'amélioration du système de ventilation du centre aquatique et de loisirs ;

Considérant qu'aux termes des conclusions de l'étude menée par la société LINKTECH, il est préconisé la réalisation des travaux de rééquilibrage des flux de la ventilation ;

Considérant que les travaux d'amélioration du système de ventilation, tels que préconisés dans l'étude, peuvent être évalués à la somme de **62 700,00 € H.T.**, soit 74 989,20 € T.T.C ;

Considérant que par délibération n° DEL 2012.12.19/277 en date du 19 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé le plan de financement des travaux d'amélioration du système de ventilation ;

Considérant que, par courrier en date du 15 avril 2013, Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes informe la commune que cette opération est inéligible au CNDS, compte tenu de la réorientation de celui-ci vers le développement de l'accès à la pratique sportive, mais qu'elle peut toutefois faire l'objet d'un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Il convient donc de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES		
Mesures de débit	4 500,00 €	Conseil Général 05	12 620,00 €	20,13%
Ventilation des bassins	29 800,00 €	Conseil Régional PACA	25 000,00 €	39,87%
Ventilation du hammam	21 500,00 €			
Ventilation des vestiaires	6 400,00 €	Etat DETR	12 540,00 €	20,00%
Ventilation du bureau	500,00 €	Autofinancement	12 540,00 €	20,00%
TOTAL DEPENSES H.T.	62 700,00 €	TOTAL RECETTES	62 700,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 06 JUIN 2013

PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013

NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013